

**COVID-19: La réponse des secteurs du SCFP et des
gouvernements provinciaux**

Document préparé par le Service de la recherche du SCFP National
en date du 23 mars 2020, 15h15 (HNE)

** Ce document ne reflète pas toutes les activités dans les onze secteurs du SCFP. Certains secteurs ont été très peu touchés par la COVID-19, tandis que d'autres évoluent rapidement et ne peuvent pas être expliqués dans un document statique. Le présent document sera amendé et mis à jour périodiquement. **

Contenu

Aide provinciale aux employeurs et aux travailleurs	3
Le secteur des services de garde pendant la pandémie de COVID-19	6
Le secteur de la santé pendant la pandémie de COVID-19.....	11
Le secteur de l'éducation pendant la pandémie de COVID-19	16
Le secteur bibliothécaire pendant la pandémie de COVID-19	20
Le secteur de l'éducation postsecondaire pendant la pandémie de COVID-19	22
Le secteur des services sociaux pendant la pandémie de COVID-19	25
Le secteur des transports pendant la pandémie de COVID-19.....	28
Le secteur municipal pendant la pandémie de COVID-19	30
Le secteur énergétique pendant la pandémie de COVID-19	31
Le secteur des services d'urgence et de sécurité en période de pandémie de COVID-19.....	32
Le secteur des communications pendant la pandémie de COVID-19.....	33

Aide provinciale aux employeurs et aux travailleurs

Colombie-Britannique

- La Colombie-Britannique n'exige pas que les travailleurs aient un billet du médecin.¹
- Pour mars et avril, le gouvernement s'attend à ce que tous les employeurs du secteur public maintiennent la rémunération et l'emploi des travailleurs. Les congédiements doivent être évités pendant cette période pandémique, à moins qu'ils aient été prévus.
- Les travailleurs peuvent s'attendre à une prestation de services modifiée, à un redéploiement vers des tâches productives et à la planification d'un retour ordonné aux services après le coronavirus.
- À venir: les détails sur la situation spécifique de chaque secteur concernant les employés auxiliaires, occasionnels et sur appel, car il peut y avoir des différences contextuelles entre les secteurs.
- À venir: les détails sur le redéploiement potentiel des employés du secteur public vers d'autres pans du secteur public.
- Tous ces changements seront faits en consultation avec les syndicats.²

Alberta

- Le *Code des normes d'emploi* a été modifié pour permettre aux employés à temps plein et à temps partiel de prendre 14 jours de congé non rémunéré tout en conservant leur emploi s'ils ont besoin de s'auto-isoler ou de prendre soin de quelqu'un qui doit s'auto-isoler.³
- Les travailleurs n'auront pas besoin d'un billet du médecin ni d'avoir travaillé pour l'employeur pendant 90 jours. Ce congé ne s'applique pas aux travailleurs autonomes ou aux entrepreneurs.
- L'employeur ne peut pas contraindre ses employés à utiliser volontairement leurs vacances annuelles, leur paie de vacances ou leur banque d'heures supplémentaires pour leur quarantaine.⁴
- L'Alberta accordera des congés payés temporaires aux travailleurs qui doivent rester à la maison en raison d'une quarantaine, par le biais de l'*Emergency Isolation Support* (« Soutien d'urgence à l'isolement »). Cette mesure s'adresse aux personnes en auto-isolement et aux aidants naturels de ces personnes (si elles n'ont pas d'autre source de rémunération). Elle consiste en un paiement unique de **1 146\$** jusqu'à ce que les allocations d'urgence du fédéral commencent en avril (soit 573\$ par semaine).⁵

¹ <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support>

² Correspondance par courriel de Christina Zacharuk, présidente-directrice générale du Public Sector Employers' Council Secretariat. 20 mars 2020.

³ <https://www.alberta.ca/covid-19-support-for-employers.aspx>

⁴ <https://www.alberta.ca/covid-19-support-for-employers.aspx>

⁵ <https://www.alberta.ca/covid-19-supports-for-albertans.aspx>

Saskatchewan

La *Loi sur l'emploi de la Saskatchewan* a été modifiée pour pallier l'urgence de santé publique. Le gouvernement a mis en œuvre ce qui suit, avec effet rétroactif au 6 mars 2020:

- *Retrait* de l'exigence de 13 semaines consécutives à l'emploi chez l'employeur avant d'avoir droit aux congés de maladie;
- *Retrait* de la disposition exigeant un billet du médecin;
- Création d'un nouveau congé sans solde pour urgence sanitaire qui protège l'emploi des travailleurs.⁶
- La loi ne précise pas la durée maximale de ce congé sans solde.
- Un programme de soutien à l'auto-isolément a été introduit le 20 mars pour fournir 450\$ par semaine, pour un maximum de deux semaines (soit 900\$ en tout), aux Saskatchewanais contraints de s'auto-isoler, qui ne sont pas couverts par les récents programmes d'assurance-emploi annoncés par le fédéral et qui ne sont pas admissibles à une indemnisation (congés de maladie, vacances annuelles) de leur employeur.
- *Le Règlement sur les normes d'emploi* a été modifié de manière à garantir que, lors d'une urgence publique, les entreprises n'auront pas à fournir de préavis ni à verser un dédommagement tenant lieu de préavis pour congédier du personnel si la durée est de 12 semaines ou moins dans une période de 16 semaines.⁷

Manitoba

- Le SCFP-Manitoba demande au gouvernement d'instaurer, pour tous les travailleurs, un congé de maladie rémunéré de 14 jours avec maintien à l'emploi pendant la pandémie de COVID-19.⁸
- Au 22 mars 2020, aucun congé (payé ou non) n'avait été annoncé.

Ontario

- L'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2020 modifiant la Loi sur les normes d'emploi (situations d'urgence liées à une maladie infectieuse)* pour accorder des congés protégés aux employés en isolement ou en quarantaine en raison du coronavirus, ainsi qu'aux personnes qui doivent s'absenter du travail pour s'occuper des enfants en raison de la fermeture des écoles ou des garderies, ou encore qui doivent s'occuper d'autres proches. Aucune durée n'est spécifiée. Cette mesure ne s'applique pas aux employés des secteurs de compétence fédérale.⁹
- Le travailleur n'a pas besoin de présenter un billet du médecin.

⁶ <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2020/march/17/labour-changes-for-employees-during-covid-19>

et https://sk.cupe.ca/files/2020/03/CUPE-SK_Briefing-Note_March-18-2020_Amendment-to-SEA-passed-providing-job-protected-leave-during-COVID-19-pandemic_FINAL-FOR-LOCALS.pdf

⁷ OC 105/2020 - The Employment Standards (Public Emergencies) Amendment Regulations, 2020 (Minister of Labour Relations and Workplace Safety) <https://publications.saskatchewan.ca/#/products/104482>

⁸ <https://cupe.mb.ca/2020/03/19/sign-the-petition-call-on-the-manitoba-government-to-implement-paid-sick-days-during-the-covid-19-pandemic/>

⁹ <https://news.ontario.ca/opo/fr/2020/03/loi-de-2020-modifiant-la-loi-sur-les-normes-demploi-situations-durgence-liees-a-une-maladie-infectiee.html>

Québec

- Le Québec fournira 573\$ par semaine aux travailleurs en isolement qui ne sont pas admissibles à d'autres mesures d'indemnisation du revenu pour une période de 14 jours d'isolement. Cette période peut être prolongée jusqu'à un maximum de 28 jours pour des raisons de santé.¹⁰
- Après 3 mois de service ininterrompu, les travailleurs peuvent bénéficier d'un **total** de 2 jours d'absence payée par an.¹¹
- Depuis le 21 mars, un arrêté ministériel a modifié les dispositions des conventions collectives de la santé et des services sociaux relatives aux vacances, à la mobilité du personnel, aux horaires de travail et à l'embauche¹². Cela faisait suite à un arrêté ministériel similaire le 18 mars concernant le secteur scolaire.

Terre-Neuve-et-Labrador

- Quiconque a voyagé à l'extérieur du pays après le 14 mars 2020 doit s'auto-isoler pendant 14 jours. Le gouvernement provincial indemniserá les employeurs du secteur privé, sur présentation de la documentation appropriée, pour assurer le maintien de la rémunération des employés touchés par cette décision.
- Quiconque voyage à l'extérieur du pays après le 14 mars 2020 le fait contre l'avis de la santé publique et ne sera pas admissible à cette indemnisation.

Île-du-Prince-Édouard

- Mise sur pied d'un fonds d'urgence de 25 millions de dollars pour le coronavirus.
- Création d'un fonds de 2 millions de dollars afin de couvrir les frais de fonctionnement des garderies pendant 6 semaines; employés admissibles à présenter une demande d'assurance-emploi.
- Les parents n'auront pas à payer de frais pour conserver leur place en garderie.
- Programme d'aide d'urgence aux travailleurs qui verse jusqu'à 250\$ par semaine, sous réserve de retenues à la source, pour payer les employés qui continuent de travailler, mais sur un horaire réduit.¹³
- Transfert des ministères et organismes du gouvernement provincial vers les services essentiels.

Nouveau-Brunswick

- Pour le moment, il n'y a que les mesures d'aide du fédéral.

Nouvelle-Écosse

- Moratoire sur les expulsions liées à la perte de revenus due à COVID-19 jusqu'au 30 juin.
- La prise de congés de maladie ne requiert pas la présentation d'un billet du médecin.
- Les employés financés par l'État qui doivent s'isoler continueront d'être rémunérés.

¹⁰ <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/programme-aide-temporaire-aux-travailleurs/>

¹¹ <https://www.cnt.gouv.qc.ca/conges-et-absences/maladie-don-dorganes-ou-de-tissus-accident-violence-conjugale-violence-a-caractere-sexuel/index.html>

¹² <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-2069/>

¹³ <https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-covid-19-monday-march-23-1.5506436>

Le secteur des services de garde pendant la pandémie de COVID-19

Tendances générales:

- La plupart des provinces et des territoires ont fermé les services de garde en centre.
- Les petites garderies (principalement des foyers de jour privés) peuvent continuer à fonctionner si elles respectent la limite fixée par la province (celle-ci varie de 6 à 16 enfants ou plus).
- Six provinces offrent des services de garde aux travailleurs des services essentiels : Alberta, Manitoba, Ontario, Québec, Î.-P.-É., Nouveau-Brunswick. Ces services sont prodigués par un mélange d'exploitants publics et privés. Les protocoles de sécurité pour les éducateurs varient.
- De nombreux employés des services de garde auront besoin de prestations d'assurance-emploi après deux semaines de fermeture.

Fédéral

- L'Allocation pour soins d'urgence, qui fournit jusqu'à 900\$ toutes les deux semaines pendant 15 semaines au maximum, fournira un soutien du revenu aux parents dont les enfants ont besoin de soins ou de supervision en raison de la fermeture des écoles ou des garderies et qui sont incapables de gagner un revenu d'emploi, qu'ils soient admissibles à l'assurance-emploi ou non.
- Pour plus de 3,5 millions de familles avec enfants, qui pourraient également avoir besoin de soutien supplémentaire, le gouvernement propose d'augmenter de 300\$ par enfant le montant maximal annuel des prestations de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), seulement pour l'année 2019-2020. L'augmentation globale pour les familles recevant l'ACE sera d'environ 550\$ en moyenne; ces familles recevront un supplément de 300\$ par enfant dans leur versement de mai. Au total, cette mesure représentera près de 2 milliards de dollars en soutien supplémentaire.

Colombie-Britannique

- Les écoles sont fermées, mais les garderies restent ouvertes. Le gouvernement a averti les parents et les travailleurs que cela pourrait changer d'un jour à l'autre, mais, au 22 mars 2020, toutes les places en garderie publiques et privées restaient accessibles. Les parents sont invités à garder leurs enfants à la maison autant que possible pour permettre aux centres de réduire le nombre d'enfants sur place.
- Le provincial accordera aux centres qui restent ouverts une compensation pour continuer à fonctionner avec une clientèle réduite. Ces centres sont admissibles à recevoir sept fois leur subvention mensuelle moyenne de l'État, ce qui devrait couvrir environ 75% des dépenses d'exploitation mensuelles d'une installation de groupe moyenne. Les garderies qui restent ouvertes continueront de bénéficier des sommes pour l'augmentation des salaires des éducateurs.¹⁴
- Les garderies qui ferment leurs portes recevront également un soutien pour leurs frais fixes, comme le loyer.¹⁵
- Les prestataires de services de garde qui ferment en raison du coronavirus recevront également un soutien pour qu'ils puissent couvrir leurs frais fixes (loyer, bail, prêt

¹⁴ <https://news.gov.bc.ca/releases/2020CFD0041-000530>

¹⁵ IBID.

hypothécaire) pendant la fermeture temporaire et ainsi rouvrir lorsque ce sera possible. Ces centres sont admissibles à recevoir deux fois leur subvention mensuelle moyenne de l'État, ce qui devrait couvrir environ 20% des dépenses d'exploitation mensuelles d'une installation de groupe moyenne.¹⁶

- Les garderies qui reçoivent ces paiements extraordinaires ne doivent pas facturer de frais aux parents pendant la période de fermeture ou de frais pour les places inutilisées si elles sont ouvertes. Elles doivent accepter de réserver les places des familles qui utilisaient leurs services avant la pandémie.¹⁷
- Le gouvernement a conseillé aux travailleurs en garderie de prendre des précautions supplémentaires pour nettoyer les surfaces fréquemment touchées et de surveiller les symptômes des enfants.¹⁸ Le ministère de la Santé élabore des lignes directrices détaillées pour informer les titulaires de permis, les éducateurs de la petite enfance et les agents de délivrance des permis sur la mise en œuvre de pratiques exemplaires. Les prestataires de services de garde les recevront sous peu.¹⁹
- Bien que les services de garde soient encore ouverts, de nombreux travailleurs de la santé qui ont des enfants d'âge scolaire ont du mal à trouver des places. Le gouvernement n'a pas encore accouché d'une solution.²⁰

Alberta

- La plupart des garderies sont fermées, mais certains petits centres ont été autorisés à poursuivre leurs activités (6 enfants maximum + les propres enfants du prestataire).²¹
- Le 20 mars, le gouvernement de l'Alberta a annoncé qu'il commencerait à ouvrir jusqu'à 15 000 places en demandant à certaines garderies accréditées de rouvrir pour s'occuper des enfants des personnes travaillant dans les services essentiels, en particulier les travailleurs de la santé.
- Chaque site sera limité à 30 personnes au total, personnel compris. Les protocoles comprennent des contrôles de la température à l'arrivée, des limites sur les personnes entrant sur les lieux et des règles de désinfection.²²
- Ces garderies devraient ouvrir graduellement à compter du mardi 24 mars. Elles seront sélectionnées en fonction de certaines caractéristiques, notamment leur proximité des services de santé.²³

¹⁶ IBID.

¹⁷ IBID.

¹⁸ http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID19_schools_childcare_guidelines.pdf

¹⁹ <https://news.gov.bc.ca/releases/2020CFD0041-000530>

²⁰ <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/b-c-physicians-concerned-over-lack-of-childcare-options-amid-covid-19-emergency-1.5499832>

²¹ <http://www.cbc.ca/news/canada/calgary/covid19-alberta-need-to-know-march-15-1.5498465>

²² IBID.

²³ Séance d'information en direct avec le premier ministre Jason Kenney. 20 mars 2020.

<https://www.youtube.com/watch?v=NmFJUhbFz8w>

Saskatchewan

- À compter du 23 mars, le gouvernement de la Saskatchewan « réaffecte » les services de garde d'enfants dans les écoles afin d'offrir des services de garde au personnel de la santé et aux autres employés qui fournissent des services liés à la lutte à la pandémie.²⁴
- Les garderies qui ne sont pas situées dans une école peuvent poursuivre leurs activités et continuer à recevoir leurs subventions. Tout changement concernant les fermetures se fondera sur les conseils du médecin hygiéniste en chef de la Saskatchewan.²⁵
- Toutes les garderies sont limitées à un maximum de huit enfants par pièce si elles se conforment aux lignes directrices de la Saskatchewan en matière de garde d'enfants.
- Celles dont les locaux se trouvent dans un établissement de soins de longue durée ou de soins personnels qui satisfont à la restriction ci-dessus doivent être séparées et disposer d'une entrée privée, pour garantir qu'il n'y a pas d'espaces communs partagés et aucune interaction entre les enfants de la garderie et les résidents de l'établissement.²⁶

Manitoba

- Les garderies accréditées (excluant les garderies en milieu familial) seront fermées du 20 mars au 10 avril.²⁷
- Les travailleurs en garderie déclarent faire des heures supplémentaires pour nettoyer et désinfecter.²⁸
- Les garderies accréditées peuvent rester ouvertes si elles gardent les enfants de travailleurs des services essentiels et si elles accueillent au maximum 16 enfants.²⁹
- La « priorité » doit être accordée aux enfants des travailleurs des services essentiels, mais le gouvernement n'a pas exclu complètement les autres enfants.³⁰
- Les éducateurs privés peuvent continuer à dispenser des services en milieu familial ou communautaire s'ils le souhaitent.³¹ Des fonds de l'État et de la Chambre de commerce seront accordés pour commencer à offrir des services de garde de façon indépendante et à créer des garderies en milieu familial accueillant un maximum de 12 enfants.³²
- Le gouvernement encouragera les garderies fermées à rembourser aux parents les services prépayés et à ne pas facturer les services non prodigués.³³
- Les garderies accréditées continueront de recevoir leurs subventions habituelles pendant la fermeture de 3 semaines.³⁴

²⁴ <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2020/march/20/covid-19-update-child-care-options>

²⁵ IBID.

²⁶ <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2020/march/20/covid-19-update-march-20>

²⁷ Conférence de presse du premier ministre le 20 mars 2020. L'enregistrement se trouve ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=j9gVh8EXkgs>

²⁸ <https://globalnews.ca/news/6679314/coronavirus-manitoba-daycares-remain-open/>

²⁹ Conférence de presse du premier ministre le 20 mars 2020. L'enregistrement se trouve ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=j9gVh8EXkgs>

³⁰ IBID.

³¹ IBID.

³² IBID.

³³ Conférence de presse du premier ministre le 20 mars 2020. L'enregistrement se trouve ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=j9gVh8EXkgs>

Ontario

- Toutes les garderies accréditées sont tenues de fermer.³⁵
- Le gouvernement de l'Ontario promet 25 millions de dollars pour soutenir les travailleurs de première ligne travaillant dans les centres d'évaluation de la COVID-19, y compris un fonds pour fournir des services de garde d'enfants.³⁶
- Certains employeurs demandent aux travailleurs de travailler à domicile et proposent des activités aux parents; certains travailleurs ont reçu un avis de congédiement immédiat; et certains travailleurs seront payés pendant quelques semaines ou jusqu'à épuisement des fonds.
- La ville de Toronto a annoncé que les garderies municipales fourniront des soins aux enfants des travailleurs des services essentiels. Quatre sites gérés par la ville ont été choisis parce qu'ils ont des mesures de santé publique rigoureuses ou qu'ils sont en mesure de les mettre en place.³⁷

Québec

- Le Québec est l'une des premières provinces à avoir fermé ses garderies. Les seuls centres qui restent ouverts sont ceux qui offrent des services de garde gratuits (payés par le gouvernement du Québec) aux travailleurs des services essentiels.
- Les garderies non subventionnées seront indemnisées. Tous les travailleurs continueront de toucher leur salaire habituel.
- Des mesures de compensation seront mises en œuvre, mais elles n'ont pas encore été annoncées.³⁸
- Les travailleurs en garderie qui dispensent des soins aux enfants des travailleurs des services essentiels ont mis en place des mesures de santé et de sécurité limitées : le dépistage est limité aux symptômes et aux questions sur les voyages; les protocoles prescrivent un lavage des mains plus fréquent. Le ratio a été réduit à 10:1 dans la plupart des centres (contre 20:1).³⁹

Terre-Neuve-et-Labrador

- Les garderies (à l'exception des petites garderies en milieu familial) sont fermées indéfiniment.⁴⁰
- Les garderies réglementées continueront de recevoir leur subvention de fonctionnement, garantissant la stabilité des salaires et des avantages sociaux du personnel. Ce soutien sera rétroactif aux 17 et 19 mars, dates de l'annonce des fermetures. Les familles seront remboursées pour les frais payés après la fermeture.

³⁴ IBID.

³⁵ <https://news.ontario.ca/opo/fr/2020/03/lontario-declare-la-situation-durgence-pour-protoger-la-population.html>

³⁶ <https://news.ontario.ca/opo/fr/2020/03/lontario-declare-la-situation-durgence-pour-protoger-la-population.html>

³⁷ https://www.thestar.com/amp/news/gta/2020/03/20/toronto-planning-free-24-7-emergency-child-care-for-essential-workers.html?_twitter_impression=true

³⁸ <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/>

³⁹ Communication avec Mathieu Vick.

⁴⁰ <https://www.gov.nl.ca/releases/2020/eecd/0316n04/>

Î.-P.-É.

- Fermeture de toutes les garderies du 17 mars jusqu'à nouvel ordre.
- Le ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé un soutien aux exploitants de garderies accréditées (2 millions de dollars) et a déclaré que le personnel serait admissible à l'assurance-emploi. Il a ajouté que les garderies accréditées continueront de recevoir leur subvention.
- Les parents n'auront pas à payer de frais pour conserver leur place en garderie.
- En outre, le provincial a annoncé que des services de garde d'urgence seront offerts aux travailleurs essentiels qui n'ont pas d'autre choix pendant cette période.⁴¹

Nouveau-Brunswick

- La plupart des garderies sont fermées.
- Certaines restent ouvertes uniquement pour les travailleurs des services essentiels.⁴²
- Les travailleurs des services essentiels continueront de payer le tarif normal.
- Les garderies sont priées de ne pas augmenter leurs tarifs habituels pour le moment.
- Le gouvernement étudie l'annonce faite par le gouvernement fédéral le 18 mars au sujet de l'aide aux petites entreprises pour voir comment cela s'appliquera aux garderies.⁴³
- Le ministère de l'Éducation a annoncé qu'il couvrira les frais de garde d'enfants pour toute personne qui a perdu son revenu en raison de l'épidémie de COVID-19.
- Pour toutes les garderies qui n'ont pas mis à pied de personnel, les parents devront continuer à payer pour conserver la place de leur enfant.⁴⁴
- Si les enfants fréquentent normalement une garderie qui sert actuellement aux travailleurs essentiels, les parents doivent payer les frais même si leur enfant ne fréquente pas cette garderie en ce moment. Il s'agit de couvrir les coûts d'exploitation accrus pour les garder ouvertes aux travailleurs essentiels.

Nouvelle-Écosse

- Toutes les grandes garderies, accréditées ou non, sont fermées du 17 mars au 3 avril.
- Seules les garderies accréditées qui ont une entente en vigueur avec le gouvernement continueront de recevoir leurs subventions.
- Dans les centres accrédités uniquement, les parents ne paieront pas pour les services non fournis; le gouvernement couvrira la contribution des parents pour que ces centres ne ferment pas définitivement et que les employés continuent de toucher leur salaire.
- Toutes les places en garderie seront maintenues; personne ne perdra sa place.
- Les garderies non accréditées devront prendre des dispositions avec les parents.
- Les petites garderies de 6 enfants de tout âge ou de 8 enfants d'âge scolaire peuvent poursuivre leurs activités.
- Il n'y a actuellement aucun plan gouvernemental pour la garde des enfants des travailleurs des services essentiels.⁴⁵

⁴¹ <https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-government-to-deliver-briefing-covid-19-wednesday-evening-1.5501745>

⁴² <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communiqu2020.03.0129.html>

⁴³ <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communiqu2020.03.0136.html>

⁴⁴ <https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/covid-19-coronavirus-outbreak-premier-blaine-higgs-1.5504334>

Le secteur de la santé pendant la pandémie de COVID-19

Fédéral

- La Chambre a été rappelée pour le mardi 24 mars à midi afin de pouvoir adopter les mesures d'aide d'urgence du gouvernement.
- Lors de sa conférence de presse du 20 mars, le premier ministre Trudeau a annoncé que le gouvernement fédéral travaillait à accroître la production d'ÉPI et d'autres fournitures médicales, comme les respirateurs.
- Le gouvernement soutiendra les industries désireuses de réorienter leurs chaînes de production vers la fabrication de fournitures médicales, y compris l'industrie des pièces automobiles.
- Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec Thornhill Medical, Spartan Bioscience et Medicom pour produire des masques N95 et des masques chirurgicaux, ainsi que des respirateurs.
- Le gouvernement a mis la main sur 11,3 millions de masques N95.⁴⁶
- Le gouvernement est ouvert à la mise en œuvre de stratégies innovantes pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises de produire les solutions et les produits nécessaires pour lutter contre la COVID-19.
- Le gouvernement fédéral peut utiliser deux lois pour soutenir ces efforts :
 - 1) l'état d'urgence en approvisionnement, qui lui permet de contourner le processus normal d'appel d'offres pour acheter directement aux entreprises les biens et les services dont il a besoin pour lutter contre la COVID-19 si ses fournisseurs actuels sont incapables de combler ses besoins;
 - 2) la ⁴⁷*Loi sur la production*, qui ordonne aux Forces armées canadiennes de produire des fournitures supplémentaires, comme des respirateurs. Les États-Unis et l'Italie ont déjà pris cette mesure.⁴⁸
- La demande en trousse de prélèvement pour la COVID-19 est en hausse. M. Trudeau a déclaré que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et les territoires pour s'assurer qu'ils obtiennent ce dont ils ont besoin.

Colombie-Britannique

- Le médecin hygiéniste provincial peut autoriser le personnel de la santé à travailler n'importe où dans la province.
- Le personnel qui devait travailler sur les chirurgies électives annulées est réaffecté pour aider aux soins urgents.
- Le Centre de contrôle des maladies de la C.-B. (ministère de la Santé) a publié un guide pour « soutenir le bien-être psychosocial des dispensateurs de soins pendant la nouvelle pandémie de coronavirus (COVID-19) ». L'objectif du document est de fournir

⁴⁵ <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/covid-19-health-care-doctors-nurses-medicine-hospitals-1.5500767>

⁴⁶ <https://www.cbc.ca/news/politics/covid-19-medical-gear-1.5504453>

⁴⁷ <https://globalnews.ca/news/6701789/coronavirus-trudeau-armed-forces-industry-medical-supplies/>

⁴⁸ <https://www.albertahealthservices.ca/assets/info/ppih/if-ppih-covid-19-communication-to-publicly-funded-operators.pdf>

des conseils sur l'élaboration de plans de soins psychosociaux pour les travailleurs de la santé qui fournissent des soins et des services pendant la pandémie.

- Le Lynn Valley Care Centre (relevant de la Vancouver Coastal Health Authority) connaît une éclosion de COVID-19. Cet établissement n'est pas un lieu de travail du SFCP-SEH. Il connaît des pénuries de personnel et augmente la rémunération de ses employés. Des bénévoles de Vancouver Coastal Health sont formés à la lutte contre les infections pendant une éclosion pour accomplir les tâches qui n'ont pas à être effectuées par le personnel clinique. Les employés diagnostiqués avec la COVID-19 ont été retirés du travail et isolés à la maison jusqu'à ce qu'ils soient médicalement autorisés à reprendre le travail.
- Le médecin hygiéniste de la Vancouver Coastal Health Authority a ordonné à tous les travailleurs des soins de longue durée de la région de divulguer à leur employeur s'ils travaillent ou se portent bénévoles dans d'autres sites, et de choisir un seul site où ils travailleront pour le reste de la pandémie de COVID-19, ou jusqu'à ce que l'ordonnance soit annulée ou modifiée. Nous prévoyons que cette directive sera étendue à d'autres autorités sanitaires. Les travailleurs des soins de longue durée doivent se conformer à l'ordonnance, et les responsables de la santé publique ont des pouvoirs d'urgence pour l'appliquer en vertu des dispositions de la *Loi sur la santé publique*, notamment en prenant des mesures contre les travailleurs qui ne s'y conforment pas.
- Les travailleurs de la santé qui reviennent d'un voyage à l'étranger et qui « ne sont pas essentiels à la prestation des soins aux patients » sont invités à s'auto-isoler à domicile pendant 14 jours. Les travailleurs de la santé jugés essentiels aux soins des patients peuvent retourner au travail, mais ils doivent prendre des précautions supplémentaires s'ils deviennent symptomatiques. La directive n'a pas défini qui est considéré comme essentiel aux soins aux patients.
- Le personnel qui travaille dans des établissements de santé où il y a des cas de COVID-19 est limité à travailler dans un seul établissement.

Alberta

- À l'origine, les travailleurs de la santé revenant d'un voyage à l'étranger devaient s'auto-isoler pendant 14 jours. Le 17 mars, le provincial a annoncé qu'il réduirait ces restrictions. Cependant, à ce jour, aucune modification du règlement n'a été publiée sur le site Web d'AHS.
- Les travailleurs en soins à domicile qui ne se sentent pas bien ou qui ont voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours sont invités à suivre les processus décrits dans le document « Returning Traveller Guidance for Health Professionals » (« Conseils aux voyageurs de retour pour les professionnels de la santé »). Ceux-ci ne doivent pas rendre visite à leurs clients à domicile ou dans d'autres logements avec services de soutien s'ils sont atteints de fièvre, de toux ou d'essoufflement.

Saskatchewan

- Depuis le 20 mars, conformément à une ordonnance du gouvernement de la Saskatchewan, tous les employés, médecins, étudiants et bénévoles qui sont revenus d'un voyage à l'étranger le 6 mars 2020 ou après doivent immédiatement s'isoler.⁴⁹

⁴⁹ Note de service de Mike Northcott, chef des ressources humaines, Susan Shaw, médecin hygiéniste en chef, Saskatchewan Health Authority, à tous les employés, médecins, bénévoles et étudiants, objet : Updated information: International Travel, 20 mars 2020.

- La décision de reporter les procédures non urgentes et électives a été prise le 23 mars, en partie pour permettre le redéploiement des infirmières et des autres travailleurs de la santé.

Manitoba

- Tout membre du personnel peut être redéployé pour effectuer d'autres tâches afin de répondre aux besoins prioritaires immédiats du système de santé, dans un cadre administratif ou clinique. Cette mesure a été négociée avec les syndicats du secteur de la santé.⁵⁰
- Les employés redéployés recevront des consignes de sécurité et une formation appropriée, ainsi que de l'équipement de protection individuelle si nécessaire.
- Les travailleurs de la santé et les médecins qui ont voyagé à l'étranger sont tenus de contacter les services de santé au travail (SST) dès leur retour.
- L'employé qui devient symptomatique doit immédiatement se retirer du travail et s'isoler pendant 14 jours.
- Les travailleurs des soins à domicile publics recevront uniquement les deux tiers de leur salaire s'ils doivent s'auto-isoler ou s'ils se portent malades à cause du coronavirus. Cette politique est enchâssée dans les conventions collectives de 6 500 membres du SCFP à travers la province. Le SCFP fait pression sur le gouvernement pour qu'il élabore une politique afin d'obliger les autorités de la santé à couvrir temporairement l'intégralité du salaire des travailleurs de première ligne en services de soutien aux soins de santé qui sont contraints de se mettre en quarantaine ou de se porter malades, sans avoir à utiliser leurs congés de maladie.

Ontario

- Les travailleurs de la santé revenant d'un voyage à l'étranger doivent s'auto-isoler pendant 14 jours.
- Le 21 mars, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une nouvelle ordonnance de redéploiement du personnel hospitalier. Celle-ci a préséance sur les conventions collectives pendant 14 jours.⁵¹

Québec

- Depuis le 21 mars, un arrêté ministériel a modifié les dispositions des conventions collectives de la santé et des services sociaux relatives aux vacances, à la mobilité du personnel, aux horaires de travail et à l'embauche⁵².
- Les travailleurs de la santé et les médecins doivent s'auto-isoler pendant 14 jours lorsqu'ils reviennent d'un voyage à l'étranger.

Nouvelle-Écosse

- Tout employé revenant au Canada d'un voyage à l'étranger doit s'isoler pendant 14 jours. Les employés qui vivent avec une personne qui a dû s'auto-isoler doivent continuer à se présenter au travail.

⁵⁰ <https://winnipeg.ctvnews.ca/changes-coming-to-manitoba-s-health-care-system-to-combat-covid-19-1.4860007>

⁵¹ <https://news.ontario.ca/mohltc/fr/2020/03/ontario-prends-des-mesures-extraordinaires-pour-sassurer-que-les-ressources-de-la-sante-sont-dispon.html>

⁵² <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-2069/>

- Les travailleurs de la santé peuvent être réaffectés si nécessaire en vertu des « protocoles de bon voisinage » convenus en 2009 et qui sont toujours en vigueur. Le personnel est prié de se présenter au travail et sera redéployé si nécessaire.
- La Provincial Health Authority s’efforce de transférer les patients de l’hôpital vers les milieux communautaires lorsque cela est possible. Les lits libérés sont en cours de réorganisation pour former des unités de COVID-19 au QEII et éventuellement dans d’autres sites.
- Directives pour le soutien à domicile:
 - Le ministère de la Santé et du Mieux-être a publié des lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections à l’intention des travailleurs en soins à domicile. Celles-ci demandent à ces travailleurs de contrôler, par téléphone, avant la visite, les symptômes des clients et de toute autre personne présente à la maison au moment du rendez-vous.
 - Les lignes directrices comprennent également des directives sur l’utilisation de l’ÉPI pour le travailleur de soutien à domicile et le client, ainsi que des conseils pour éviter, si possible, toute activité médicale génératrice d’aérosol.

Nouveau-Brunswick

- Une note de service du 13 mars indique que les travailleurs d’Horizon Health Network (qui exploite 12 hôpitaux et une centaine d’installations médicales et cliniques au Nouveau-Brunswick) n’ont pas à s’isoler après leur voyage, sauf s’ils sont malades ou s’ils ont été dans la province chinoise du Hubei, en Iran ou en Italie.
- Les travailleurs qui reviennent d’un voyage à l’extérieur de la province sont invités à surveiller de près leurs symptômes. Horizon renonce pour le moment à la présentation d’un billet du médecin pour les congés de maladie.
- En conférence de presse le 19 mars, le gouvernement a annoncé que dans les services de santé d’Horizon et de Vitalité, le provincial réduit l’accès aux chirurgies et reporte les chirurgies électives afin de réduire la transmission de la COVID-19 dans les établissements de santé.
- Les travailleurs de la santé ont été informés que s’ils travaillent dans un service qui est actuellement jugé non essentiel, ils peuvent être réaffectés à d’autres tâches, à un autre service ou à un autre site. Cela se fait par le biais d’ententes de mobilité négociées avec le SCFP.
- Le transfert des patients non aigus vers des lits en foyer de soins a commencé.
- Le gouvernement a demandé que tous les travailleurs de la santé à la retraite reviennent au travail, en concentrant ses efforts sur les médecins.

Île-du-Prince-Édouard

- Les travailleurs de la santé qui ont voyagé à l’extérieur du Canada et sont revenus le 8 mars ou après doivent s’isoler pendant 14 jours et surveiller les symptômes de la COVID-19.⁵³
- Depuis le 16 mars, si un travailleur de la santé voyage à l’extérieur du Canada, son superviseur ou son directeur le contactera pour discuter de sa période d’isolement et des options de télétravail, le cas échéant.

⁵³ Note de service de Health PEI.

- Les travailleurs de la santé ont été informés que s'ils travaillent dans un service qui est actuellement jugé non essentiel, ils peuvent être réaffectés à d'autres tâches, à un autre service ou à un autre site.
- Si les travailleurs de la santé asymptomatiques sont tenus de s'auto-isoler, ils seront placés en congé administratif payé, ce qui inclut les occasionnels pour qui on avait programmé des quarts de travail.
- Pour les travailleurs de la santé qui sont symptomatiques, le congé administratif payé prend fin et le congé de maladie ordinaire commence comme indiqué dans la convention collective du travailleur.
- Les travailleurs de la santé qui deviennent symptomatiques et ne bénéficient pas d'un congé de maladie adéquat peuvent prendre un congé sans solde. Pendant ce congé sans solde, le travailleur peut accéder à toutes les banques de vacances, jours fériés et congés compensatoires pour remplacer les congés de maladie payés pendant qu'il se rétablit et s'auto-isole.

Terre-Neuve-et-Labrador

- Les travailleurs de la santé qui développent de la fièvre, de la toux ou qui ont des difficultés à respirer sont priés de contacter le 811. Ceux qui ont voyagé à l'étranger doivent s'isoler pendant 14 jours à leur retour au Canada.
- Le provincial veut ramener des inhalothérapeutes et d'autres employés récemment retraités pour faire fonctionner les respirateurs.

Le secteur de l'éducation pendant la pandémie de COVID-19

Tendances générales dans l'éducation

- Les écoles sont fermées pour des périodes variant de 2 semaines à 4 mois.
- Le personnel enseignant, de soutien et de cafétéria a été renvoyé chez lui avec salaire.
- Le personnel de nettoyage a été invité à améliorer les mesures.
- Certaines provinces s'attendent à ce que le personnel éducatif continue de fournir des services en ligne ou par le biais de troussees envoyées à la maison.

Colombie-Britannique

- Le 17 mars, la Colombie-Britannique a suspendu les classes de la maternelle, du primaire et du secondaire indéfiniment.⁵⁴
- Le gouvernement s'attend à ce que le versement des salaires se poursuive en mars et en avril pour les travailleurs dont le travail n'aurait pas été interrompu en temps normal.⁵⁵
- La plupart des travailleurs scolaires sont employés dix mois par année et mis à pied pour la période estivale.
- La plupart des écoles publiques sont déjà en semaine de relâche. Les écoles non fermées pour ces vacances printanières ont reçu l'ordre de fermer.
- Il est prévu d'évaluer la reprise des services, mais aucun détail n'est encore disponible.
- Le 23 février, le *Bureau du médecin hygiéniste provincial* et le *Centre de contrôle des maladies de la C.-B.* ont recommandé l'intensification du nettoyage des écoles pour prévenir la transmission des virus.
- La divulgation du statut d'autosurveillance est volontaire.
- Les classes doivent être nettoyées et désinfectées avant que d'autres personnes n'y entrent si du personnel ou des étudiants symptomatiques l'occupaient.
- Le médecin hygiéniste local doit être informé si l'absentéisme du personnel est supérieur à la normale.⁵⁶
- On en est à examiner un redéploiement, mais aucune décision ni aucun détail n'est encore disponible. Le gouvernement consultera les syndicats (y compris le SCFP) à ce sujet.⁵⁷
- La CESSA suggère aux employeurs de ne pas négocier individuellement avec les syndicats.⁵⁸
- Les districts peuvent délivrer des relevés d'emploi aux employés conformément à la pratique normale, s'il y a lieu.

Alberta

- Le 15 mars, l'Alberta a annulé les cours de la maternelle, du primaire et du secondaire, sans fixer une date de retour.
- Les écoles restent ouvertes au personnel. Le personnel doit travailler à domicile ou à l'école. La manière dont cela se produira est en cours de décision au niveau local.⁵⁹

⁵⁴ <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/childcare-schools>

⁵⁵ Lettre du SCFP-C.-B. à ses membres. 22 mars 2020

⁵⁶ http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID19_schools_childcare_guidelines.pdf

⁵⁷ Lettre du SCFP-C.-B. à ses membres. 22 mars 2020

⁵⁸ Note de service de la Community and Social Services Employers' Association of BC.

⁵⁹ <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=69818C355F188-C2A3-F5C6-875A2A33929D5C05#toc-1>

- L'entretien, les projets d'immobilisations, le nettoyage des installations et l'administration devraient se poursuivre.⁶⁰

Saskatchewan

- Le 16 mars, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé que toutes les classes de la Saskatchewan étaient suspendues indéfiniment à compter du 20 mars.⁶¹
- On a demandé au personnel de rester à la maison du 20 mars jusqu'à la fin de la journée du 27 mars (une semaine), avec rémunération et avantages sociaux, sans avis de congédiement. Cela va probablement changer en raison de la fermeture des écoles jusqu'à nouvel ordre.
- Les services de la paie et de la sécurité continueront.⁶²
- La section locale 8443 du SCFP, le syndicat des travailleurs en soutien scolaire de Saskatoon, a l'assurance que ses membres à temps plein seront payés, mais les remplaçants, les occasionnels et les membres à temps partiel pourraient avoir besoin de prestations d'assurance-emploi et de soutien extraordinaire.⁶³

Manitoba

- Le Manitoba a fermé toutes les écoles financées par l'État pendant trois semaines, du 23 mars au 6 avril (la relâche du printemps commence le 23 mars).
- On a demandé au personnel de soutien de la plupart des divisions scolaires de se présenter au travail pendant cette fermeture.⁶⁴
- La division scolaire de Winnipeg a conseillé au personnel enseignant et non enseignant de rester à la maison avec salaire (beaucoup continueront de travailler à domicile), tandis que les concierges, le personnel des installations et les gens de métier doivent se présenter au travail dans les bâtiments scolaires. Les écoles doivent être nettoyées avant le retour du personnel et des élèves.⁶⁵

Ontario

- Toutes les écoles sont fermées jusqu'au 5 avril, avec possibilité de prolongation. Le 20 mars, le premier ministre et le ministre de l'Éducation ont annoncé que rien n'était exclu, y compris une prolongation des fermetures d'écoles ou une prolongation de l'année scolaire jusqu'en juillet.
- La phase 1 (phase actuelle) de l'éducation en ligne a été lancée via TVO/TFO. Elle comprend l'utilisation de tuteurs en ligne. Pour le moment, on ne sait pas qui sont ces tuteurs en ligne.⁶⁶

⁶⁰ Adriana LaGrange, Alberta Education Minister; <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/covid-coronavirus-update-hinshaw-alberta-edmonton-1.5498467>

⁶¹ <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2020/march/16/class-suspensions>

⁶² <https://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/teachers-school-division-education-covid-19-1.5503637> et <https://www.620ckrm.com/2020/03/19/236355/>

⁶³ <https://8443.cupe.ca/>

⁶⁴ <https://cupe.mb.ca/2020/03/17/cupe-calls-for-full-supports-for-k-12-school-support-staff-amid-covid-19-pandemic/>

⁶⁵ <https://www.winnipegssd.ca/about%20wsd/news/pages/winnipeg-school-division-implements-work-from-home-strategy-in-response-to-covid-19.aspx>

⁶⁶ Point de presse en direct avec le Premier ministre et le ministre de l'Éducation sur la COVID-19. 20 mars 2020.

- Le personnel scolaire continue d'être rémunéré. Certains travaillent encore dans les écoles.
- Certains conseils scolaires ont annoncé que leur personnel de nettoyage va augmenter ses mesures de nettoyage.⁶⁷

Québec

- Le Québec a fermé ses écoles au moins jusqu'au 1er mai.⁶⁸
- Seuls les travailleurs requis pour des « mesures exceptionnelles » doivent se présenter au travail.
- Les travailleurs ayant un contrat seront payés.
- Le nettoyage et l'entretien réguliers, potentiellement bonifiés, se poursuivent.⁶⁹
- Le personnel peut être requis pour des mesures d'urgence, par exemple pour l'ouverture extraordinaire d'un service de garde temporaire, le traitement de la paie ou une inspection préventive du bâtiment.
- Le 18 mars, un arrêté ministériel a modifié les dispositions de diverses conventions collectives scolaires pour « autoriser l'employeur à affecter du personnel à différentes tâches et horaires de travail ».⁷⁰

Terre-Neuve-et-Labrador

- Les écoles ont été fermées le 17 mars pour une durée indéterminée.
- Les préposés au nettoyage travaillent encore et sont payés. Des exigences de nettoyage supplémentaires pour les surfaces fréquemment touchées sont appliquées.⁷¹
- D'autres employés travaillent à distance, avec salaire, mais au 23 mars, nous n'avions aucune indication quant à la durée de cette situation.

Î.-P.-É.

- Les écoles sont fermées du 23 mars au 6 avril.
- Le salaire du personnel sera versé pendant cette pause de deux semaines, mais le personnel doit rester disponible pour travailler.

Nouveau-Brunswick

- Tous les établissements d'enseignement sont fermés jusqu'à nouvel ordre.⁷²
- Les écoles ne sont accessibles qu'aux préposés au nettoyage. Les autres membres du personnel et les étudiants sont tenus de ne pas entrer dans les bâtiments.⁷³
- Certains membres néo-brunswickois peuvent être appelés à travailler dans un autre secteur. Le SCFP et le gouvernement provincial ont négocié une entente de mobilité qui contient des protections pour les travailleurs (formation obligatoire en santé et sécurité,

⁶⁷ <http://www.kprschoools.ca/en/COVID-19.html>

⁶⁸ <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/coronavirus-covid-19-montreal-quebec-march-22-1.5505989>

⁶⁹ <http://www.education.gouv.qc.ca/coronavirus/foire-aux-questions/#c54119>

⁷⁰ <https://montreal.ctvnews.ca/covid-19-quebec-teachers-in-shock-after-government-suspends-collective-agreements-1.4859384>

⁷¹ <https://www.gov.nl.ca/covid-19/files/factsheet-covid-19-environmental-cleaning-NL.pdf>

⁷² Conférence de presse du 19 mars avec Blaine Higgs et CMO.

⁷³ <https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/covid-19-schools-no-homework-1.5499572>

augmentation de salaire si vous occupez un poste avec une échelle salariale plus élevée, application de la convention collective « d'origine », etc.).⁷⁴⁷⁵

Nouvelle-Écosse

- Les écoles publiques sont fermées au moins jusqu'au 3 avril.
- Les préposés au nettoyage doivent procéder à un « nettoyage en profondeur » pendant le congé de mars.⁷⁶
- Les membres permanents et saisonniers du SCFP seront payés pour les deux semaines supplémentaires de fermetures d'école après le congé de mars; ils ne seront pas tenus de se présenter au travail au cours de la période de deux semaines (confirmé uniquement pour le conseil scolaire de Halifax).
- Les employés occasionnels et suppléants qui n'occupent pas un poste à durée déterminée ne sont pas admissibles au congé payé de deux semaines. Ils recevront un « relevé d'emploi » pour demander l'assurance-emploi.

⁷⁴ <https://www.cupe2745.net/>

⁷⁵ <https://nb.cupe.ca/2020/03/17/covid-19-cupe-members-ready-to-be-redeployed-and-reassigned/>

⁷⁶ <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/2-nova-scotia-schools-extending-march-break-over-covid-19-1.5495493>

Le secteur bibliothécaire pendant la pandémie de COVID-19

Fermetures des bibliothèques publiques :

Toutes les *bibliothèques publiques* de l'Ont., de l'Î.-P.-É., du N.-B. et de T.-N.-L. sont fermées; le Québec a fermé toutes ses bibliothèques. La plupart des bibliothèques scolaires et universitaires du Canada ont également été fermées en réponse à la pandémie.

Colombie-Britannique

- Les bibliothèques de la Colombie-Britannique sont fermées et, pour la plupart, les employés sont toujours payés pour les deux premières semaines de la fermeture (jusque vers la fin mars).
- De nombreux réseaux suivent l'exemple de leur municipalité et mettent également en œuvre des politiques de « travail à domicile ».
- La bibliothèque régionale de l'île de Vancouver (SCFP 401) a licencié la majeure partie de son personnel. Ces employés recevront l'intégralité de leur salaire et de leurs avantages sociaux pour une durée maximale de 30 jours. Les travailleurs occasionnels et sur appel seront payés pour les quarts de travail prévus pendant les périodes de préavis.
- Les 12 succursales de la Bibliothèque publique du Grand Victoria (SCFP 410) sont fermées jusqu'à nouvel ordre.
- Les succursales de la Bibliothèque publique de Vancouver (SCFP 391) sont fermées au public, mais le personnel doit se présenter au travail, sauf avis contraire. Au terme d'un marathon de négociations dans la fin de semaine du 21-22 mars, le SCFP et l'employeur ont convenu que les employés recevront la totalité de leur salaire pour les deux premières semaines et 75 % pour les quatre semaines suivantes. Les prestations de santé se poursuivront pendant trois mois supplémentaires.
- La bibliothèque régionale d'Okanagan (SCFP 1123) a fermé ses 31 succursales. Les salaires et les avantages sociaux resteront normaux jusqu'au 1er avril pour tous les travailleurs réguliers et auxiliaires. Seul le personnel essentiel est sur place.

Alberta

- Toutes les succursales de la bibliothèque publique de Calgary (SCFP 1169) sont fermées au public depuis le 15 mars. Les salaires et les avantages sociaux continueront normalement pendant les 2 premières semaines de la fermeture.
- Parmi les autres bibliothèques fermées, mentionnons la bibliothèque publique de Lethbridge (SCFP 70.05) et la bibliothèque publique de Medicine Hat (SCFP 46.02).

Saskatchewan

- Les bibliothèques Wapiti (SCFP 1788.00) et John M. Cuelenaere (SCFP 1788.01), toutes deux situés à Prince Albert, sont fermées au public.
- Les succursales de la bibliothèque publique de Saskatoon (SCFP 2669) et de la bibliothèque publique de Regina (SCFP 1594) sont fermées au public. Pour l'instant, les membres du SCFP 1594 touchent leur rémunération normale. Les employés ont reçu l'ordre de se trouver sur leur lieu de travail, sauf s'ils doivent s'isoler.

Manitoba

- Le réseau bibliothécaire public Millennium (SCFP 500) est fermé au public, mais les employés doivent se présenter au travail et continuent de toucher leur salaire normal. L'employeur pourrait envisager d'autres modalités de travail ou un redéploiement. On pourrait ordonner aux travailleurs de ne pas se présenter au travail en dernier recours, mais la rémunération régulière se poursuivra.

Ontario

- Les membres du Syndicat des travailleurs de la bibliothèque publique de Toronto (SCFP 4948) touchent leur salaire normal pour l'instant, même si toutes les succursales et les boîtes de retour sont fermées au public. Seul le personnel jugé indispensable travaille. Les employés qui doivent s'auto-isoler pendant 14 jours recevront leur salaire sans perte d'avantages sociaux. Le personnel à temps partiel a reçu l'approbation de faire des heures supplémentaires jusqu'au 6 avril.

Nouvelle-Écosse

- La Commission scolaire régionale d'Halifax (SCFP 5047) est fermée jusqu'au 5 avril, y compris les bibliothèques scolaires. La rémunération continuera pendant la fermeture pour tous les employés à durée déterminée, à l'essai et permanents.

Terre-Neuve-et-Labrador

- Les 94 bureaux de la Commission provinciale d'information et de ressources documentaires (SCFP 2329) sont fermés au public. Le personnel reçoit le salaire et les avantages sociaux habituels pendant la durée des fermetures; les cotisations de retraite se poursuivent comme d'habitude.

Le secteur de l'éducation postsecondaire durant la pandémie de COVID-19

Tendances générales

Tous les établissements d'enseignement postsecondaire ont suspendu les cours en personne et tous ont commencé à passer à d'autres modes de prestation, y compris les cours en ligne. Les examens en personne et les cérémonies de remise des diplômes sont annulés ou reportés.

De nombreux établissements autorisent le travail à domicile lorsque cela est possible, tandis que certaines ne font que demander à la direction et au personnel de discuter des travaux qui peuvent être effectués à domicile. On ne sait pas ce qui se passera avec le personnel qui ne peut pas travailler à domicile dans de nombreux cas; nous nous attendons à des congédiements.

Il existe une gamme d'adaptations pour les employés ayant besoin de jours de congé pour maladie ou garde d'enfants, y compris des options sans perte de salaire (même si l'employé a épuisé ses congés de maladie), offrant aux employés des jours supplémentaires de congé de maladie, des dispositions spéciales pour les aidants naturels, le recours aux congés de maladie, aux vacances et aux congés compensatoires pour les absences liées au coronavirus et la levée des restrictions sur l'utilisation des vacances « non encore accumulées ». De nombreux établissements espèrent manifestement s'en tenir à leurs politiques courantes.

Les collèges et les universités n'ont pas tardé à imposer des restrictions sur tout voyage à l'étranger « non essentiel » ou « non critique ». Dans la plupart des cas, il existe une suspension générale de tous les déplacements, y compris parfois les voyages intérieurs.

Les centres de loisirs et de conditionnement physique ont été les premières installations à fermer. Les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont ordonné la fermeture de ces installations. De nombreuses bibliothèques ont eu du mal à rester ouvertes. Celles qui le sont encore ont raccourci leurs heures d'ouverture et mis en place des mesures de distanciation sociale. Les garderies ont fermé dans plus d'une douzaine d'établissements.

Il y a eu un changement rapide des politiques sur les résidences étudiantes dans l'est du Canada, avec la généralisation de politiques demandant aux étudiants de déménager en Ontario (ou l'exigeant). Les écoles du centre et de l'ouest du pays adoptent lentement des politiques similaires. Les services alimentaires ont adopté une gamme d'approches, notamment la fermeture de toutes les salles à manger sauf une ou deux, la réduction des heures, le nettoyage accru, la limitation de la capacité d'accueil et l'élimination des options de libre-service.

Il existe une gamme de mesures sanitaires et de protocoles de nettoyage sur les campus, y compris le nettoyage des zones à contact élevé ou très achalandées, le nettoyage en profondeur pendant les semaines d'étude, une bonification des horaires de nettoyage et l'ajout de distributeurs de désinfectant pour les mains.

Colombie-Britannique

- Les établissements d'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique ont suspendu les cours en personne. Beaucoup ont transféré l'enseignement en ligne ou sont en train de le faire.

- Certains établissements encouragent le personnel à travailler à domicile lorsque cela est possible.
- L'Université de Victoria a promis de maintenir les salaires, même pour les employés qui ont épuisé leurs congés de maladie.
- Certains employés des services alimentaires du SCFP 116 (employés du pub de l'Université de la Colombie-Britannique) ont reçu un avis de mise à pied.

Alberta

- Le 15 mars, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fermeture des établissements d'enseignement postsecondaire indéfiniment.
- On a transféré les cours en ligne dans la mesure du possible.

Saskatchewan

- Les cours en personne ont été suspendus à partir du 16 mars. Des établissements comme l'Université de Regina et l'Université de la Saskatchewan transfèrent leurs cours en ligne.
- Le personnel est invité à travailler à domicile lorsque cela est possible.
- Le personnel est limité aux services essentiels.

Manitoba

- Les cours en personne sont annulés et tous passent à un autre modèle de prestation entre le 18 et le 23 mars.

Ontario

- Le 17 mars, le gouvernement de l'Ontario a ordonné la fermeture de tous les établissements.
- Les universités sont presque toutes sur les services essentiels. Tous les cours se déplacent en ligne à partir du 16 au 24 mars, jusqu'à la fin de la session. Les recherches sont interrompues. Aucun plan n'a encore été établi pour la session d'été.
- Le personnel des établissements d'enseignement postsecondaire s'occupe des mises à pied, de la rémunération à domicile et de l'affectation des tâches sur le campus.
- Les préposés au nettoyage se limitent aux tâches essentielles; pour la plupart, ils touchent leur salaire normal jusqu'au 6 avril.
- Les services de restauration sont déjà fermés sur la plupart des campus.
- Le personnel d'entretien avait augmenté la fréquence de nettoyage des points de contact élevés. Il n'y a pas de directives claires au-delà des procédures normales concernant les dangers.

Québec

- Le 14 mars, le gouvernement du Québec a annoncé la fermeture des établissements postsecondaires pendant deux semaines, soit du 16 au 27 mars.
- Les universités ont fermé leurs campus pendant cette période et se sont limitées aux services essentiels.
- Les universités comptent transférer les cours en ligne.
- Le personnel doit travailler à distance dans la mesure du possible.

Terre-Neuve-et-Labrador

- Les cours à l'Université Memorial ont été annulés le 17 mars, mais l'enseignement (à l'exception des étudiants de la faculté de musique) reprendra à distance le lundi 23 mars.
- Bien que le personnel non essentiel ait reçu pour consigne de rester chez lui, tous devraient rester disponibles pour un redéploiement si nécessaire.

Î.-P.-É.

- Le collège Holland et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard se limitent aux services essentiels depuis le 17 mars.
- On s'affaire à déployer de nouveaux modes de prestation des cours.

Nouvelle-Écosse

- Les établissements postsecondaires de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement ont envoyé des avis à compter du 14 mars pour fermer les établissements.
- Les établissements s'orientent vers des cours en ligne, dont Dalhousie (23 mars), l'Université King's College (23 mars) et l'Université du Cap-Breton (19 mars).
- Les politiques sur le travail à domicile vont de « avec approbation de la direction » à « en auto-isolement » et « presque tout le personnel ».
- Dalhousie a déclaré que la période d'auto-isolement ne comptera pas comme un congé de maladie.
- Saint Mary's indique que les employés doivent utiliser leurs congés de maladie, leurs vacances et leurs congés compensatoires pour leurs absences liées au coronavirus.
- Les services alimentaires ont été réduits dans la plupart des établissements.

Nouveau-Brunswick

- Le 19 mars, le Nouveau-Brunswick a déclaré la fermeture aux étudiants des écoles, collèges, universités et écoles privées.
- Les résidents n'étaient autorisés à rester que jusqu'à ce que les étudiants puissent rentrer chez eux en toute sécurité.
- Les établissements ont déplacé les cours vers d'autres modes de prestation, y compris les cours en ligne (Université du Nouveau-Brunswick); ils sont sur les services essentiels.

Le secteur des services sociaux pendant la pandémie de COVID-19

Il y a un manque général d'informations disponibles relativement aux travailleurs du secteur des services sociaux en réponse au coronavirus. Par exemple, de nombreux gouvernements provinciaux n'ont pas annoncé de recommandations, de directives ou de mesures de financement à l'intention des employeurs de ce secteur.

La majorité des travailleurs des services sociaux du SCFP sont employés par des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif. En Ontario et en Alberta, ils sont directement employés par les administrations municipales.

Colombie-Britannique

- Le 20 mars, le sous-ministre du Développement social et de la Réduction de la pauvreté a annoncé le maintien en place de tous les accords de financement provinciaux avec les fournisseurs de services sociaux.
- Il s'attend à ce que le maintien du financement permette aux employeurs de payer leur personnel et de couvrir leurs frais de fonctionnement.
- Ceux qui connaissent une augmentation des coûts en raison de pénuries de personnel, d'une augmentation des heures supplémentaires ou d'une augmentation de la demande des clients en raison de la COVID-19 peuvent recevoir un financement supplémentaire jusqu'au 30 avril 2020.⁷⁷
- Le sous-ministre du Développement de l'enfance et de la famille⁷⁸ et le Secrétariat du Conseil des employeurs du secteur public⁷⁹ ont répété que la rémunération et le lien d'emploi se poursuivront jusqu'à la fin avril.

Alberta

- Le gouvernement provincial a annoncé l'octroi d'un financement supplémentaire de 60 millions de dollars à des organisations caritatives et à des groupes à but non lucratif pour aider les personnes âgées et les populations vulnérables touchées par le coronavirus. Cette enveloppe sera administrée par un « conseil d'organismes de bienfaisance » choisi par le premier ministre.⁸⁰
- Le 21 mars, Edmonton a déclaré l'état d'urgence. La ville a indiqué qu'elle utiliserait l'Expo Centre comme refuge de débordement pour les sans-abris. On ne sait pas si le personnel de cet établissement de débordement consistera en membres du SCFP.⁸¹

Saskatchewan

- Le gouvernement de la Saskatchewan n'a fait aucune annonce concernant le secteur des services sociaux ou des organismes communautaires en réponse au coronavirus.

⁷⁷ https://www.cssea.bc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=4126:mar-20-covid-19-update&catid=63:cssea-info&Itemid=357

⁷⁸ <https://www.cssea.bc.ca/PDFs/Communications/EmailAllisonBond.pdf>

⁷⁹ https://www.cssea.bc.ca/PDFs/Communications/PSEC_LetterEmployersAssociations.pdf

⁸⁰ <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=69892EACD095E-D34F-AF06-895D08BA8C2DC0FC>

⁸¹ <https://edmontonjournal.com/news/local-news/covid-19-edmonton-expo-centre-to-be-used-as-overflow-homeless-shelter/>

- Les employeurs du sous-secteur des foyers de groupe ont réagi en encourageant le lavage des mains, en limitant les visites et en exigeant des employés qu'ils s'auto-isolent s'ils présentent des symptômes de COVID-19 ou s'ils ont récemment voyagé à l'étranger.

Manitoba

- De graves problèmes de santé et de sécurité sont soulevés aux Services à l'enfance et à la famille, le personnel signalant un manque d'équipement de protection individuelle et de désinfectant pour les mains, en plus des demandes de billets du médecin.
- Abilities Manitoba mène une campagne publique pour que les préposés aux services de soutien à la personne soient déclarés services essentiels.
- Les organismes de services sociaux limitent les contacts avec le public en annulant les visites à domicile, les séances en groupe et les services sans rendez-vous.

Ontario

- Le gouvernement de l'Ontario a fait quelques annonces en réponse à la pandémie qui ciblaient le secteur des services sociaux. Le 16 mars, il a annoncé un financement de 304 millions de dollars en réponse au coronavirus, dont 20 millions pour les ressources d'hébergement pour personnes ayant une déficience intellectuelle, les services sexospécifiques et les soins de protection pour les enfants et les jeunes, afin de soutenir la dotation en personnel supplémentaire et les services de répit pour les aidants naturels, entre autres mesures.
- Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires examine l'accès à l'aide d'urgence et l'admissibilité à cette aide actuellement disponible dans le cadre du programme Ontario au travail (c.-à-d. l'aide sociale). L'aide d'urgence fournirait des fonds aux personnes touchées par le coronavirus et qui ont besoin d'aide pour couvrir leurs frais de subsistance de base.
- Le provincial recommande à tous les prestataires de services sociaux d'envisager d'interdire les visites jusqu'à nouvel ordre si possible et d'entreprendre un processus de contrôle dans tous les points de services.
- L'association d'employeurs qui représente la majorité des sociétés d'aide à l'enfance (SAE) en Ontario, dont bon nombre sont des sections locales du SCFP, a annoncé que les SAE et les organismes autochtones de bien-être de l'enfance et de la famille demeurent ouverts. L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance affirme que les organismes de l'Ontario ont modifié leurs pratiques pour répondre aux préoccupations en matière de santé et de sécurité et que les services de base de protection de l'enfance continueront.

Ville de Toronto

- Les bureaux des services sociaux et d'emploi de Toronto (TESS) sont ouverts. On contrôle les visiteurs conformément aux directives de la santé publique.
- Les bureaux de district des Services à l'enfance de Toronto sont fermés.
- Les refuges gérés par la ville, les centres de répit et les centres d'accueil pour femmes ouverts en tout temps sont ouverts.

Québec

- Le gouvernement du Québec n'a fait aucune annonce concernant le secteur des services sociaux en réponse au coronavirus.

Terre-Neuve-et-Labrador

- Les refuges et les maisons de transition connaissent une hausse de la demande.
- Les maisons de transition demandent à la clientèle d'appeler à l'avance pour passer un test de dépistage du COVID-19.
- Certaines maisons de transition ont des unités d'isolement ou prennent des dispositions pour que les clients auto-isolés soient hébergés hors site.

Nouvelle-Écosse

- Tous les programmes de jour financés par le Programme de soutien aux personnes handicapées du ministère des Services communautaires ont été priés de fermer. Le personnel continuera d'être payé, mais on pourrait se retrouver avec des déficits financiers là où les finances sont soutenues par la collecte de fonds.
- Il y a certaines préoccupations concernant les installations dont le financement de l'État est complété par une collecte de fonds. Les particuliers et les familles qui étaient clients de ces programmes peuvent avoir accès à des services de répit par le biais des foyers de groupe.

Le secteur des transports pendant la pandémie de COVID-19

Tendances générales dans le secteur des transports

- Le secteur du transport aérien a été gravement touché : avions cloués au sol, nombre de vols considérablement réduit.
- Le transport en commun au Québec est jugé essentiel.
- Tous les voyageurs se rendant au Canada doivent s'auto-isoler pendant 14 jours à leur arrivée, à l'exception des travailleurs qui sont essentiels à la circulation des marchandises et des personnes, ce qui inclut les agents de bord.
- Il semble que toute personne travaillant dans le secteur qui est mise en quarantaine est rémunérée normalement.

Transport aérien

Tendances sectorielles générales

- 16 mars : Le Canada interdit l'entrée aux étrangers, à l'exclusion des ressortissants étrangers américains. Cette règle ne s'applique pas aux Canadiens ou aux résidents permanents (et à leur famille immédiate), aux équipages d'aéronefs, au personnel, aux voyageurs en transit et aux diplomates.
- 18 mars : 4 aéroports restent ouverts pour les vols internationaux (YVR, YYC, YUL, YYZ).
- Nous constatons plus de cas et d'équipages placés en quarantaine.
 - Air Canada, Air Transat, WestJet, Sunwing ont signalé des cas positifs à bord et des équipages en quarantaine.
- Les syndicats avaient fait pression pour réduire les services à bord aux passagers, afin de réduire les contacts, mais les compagnies aériennes ont résisté et tardé à se résigner.
- Le nettoyage à bord s'est intensifié, sans atteindre les normes syndicales.
- Forte baisse des réservations; les annulations entraîneront des congédiements de masse. Les transporteurs régionaux et nordiques semblent mieux protégés en raison de la nature de leurs vols, mais leur nombre de vols continue de diminuer.
- Des options d'atténuation sont à l'étude pour aider les membres : possibilité de licenciements, congés volontaires, forfaits de congés volontaires, formation en ligne, retraite.

Rémunération

- Le paiement de la quarantaine est respecté à notre connaissance.
- Cependant, certaines compagnies aériennes paient pour l'auto-isolement et d'autres non.
- Certaines compagnies aériennes rémunèrent les personnes qui ne peuvent pas partir en raison de problèmes de garde d'enfants, d'autres non.

Travailleurs portuaires

Québec

- Différentes situations à Québec et à Montréal.
- Québec est sous contrôle, la sécurité sanitaire est respectée.
 - Le volume d'activité a baissé.

- Montréal
 - Le syndicat a conseillé aux employeurs de prévoir des mesures de sécurité.
 - Une cinquantaine de débardeurs ont refusé un travail dangereux.
 - Sur place, il y a normalement 1 200 travailleurs chaque jour. Le syndicat a proposé des mesures pour réduire les contacts physiques et les rassemblements sur les lieux.
 - La situation est sensible et des négociations sont en cours.
- On nous a informés que les travailleurs en quarantaine seront payés.

Travailleurs des transports en commun de la Colombie-Britannique

- Les autobus demeurent exemptés de la limite de 50 personnes pour les rassemblements, mais la distanciation sociale dans les transports en commun est toujours encouragée.
- Mesures prises pour protéger les conducteurs et les passagers : limitation des entrées par la porte avant, embarquement par la porte arrière encouragé; BC Transit renonce au paiement des titres de transport en autobus régulier et HandyDART pendant 30 jours à partir du 19 mars 2020 afin de limiter la manipulation de l'argent.
- Nettoyage accru des zones à contact élevé pendant le transport, y compris les sangles pour les mains, les boutons d'arrêt, les poignées de porte et les dessus de sièges.

Préoccupations persistantes au sujet de l'exemption au rassemblement maximum de 50 personnes. Il appartient aux passagers de se conformer aux pratiques de distanciation sociale qui contribuent à assurer la sécurité des conducteurs.

Traversiers de la C.-B.

- Réduction importante du nombre de départs quotidiens.
- Modification des règles pour les conducteurs de véhicules et les passagers des traversiers : les conducteurs et les passagers embarquant dans un véhicule ne sont plus tenus de sortir de leur véhicule et du pont des véhicules; on leur demande de rester à l'intérieur de leur véhicule, sur le pont des véhicules, pour toute la durée de la traversée, si possible.
- BC Ferries a suspendu tous les services de restauration à bord des navires, à l'exception de certains itinéraires au nord.

Travailleurs des transports en commun du Québec

- On a adopté des mesures pour protéger les conducteurs.
- L'entrée par la porte avant a été limitée, à l'initiative des conducteurs.
- Les travailleurs des transports en commun sont considérés comme des services essentiels, mais ils n'ont pas droit à toutes les mêmes dispositions que les autres travailleurs essentiels de la province (l'aide à la garde d'enfants, par exemple).

Le secteur municipal pendant la pandémie de COVID-19

Les 3 573 administrations municipales du Canada fournissent de nombreux services essentiels directs aux citoyens. Par conséquent, elles affrontent d'énormes pressions pendant la crise pandémique actuelle pour continuer de doter leurs services essentiels tout en protégeant la santé et la sécurité de leurs travailleurs et de leur population. Bien que les réponses varient, la plupart des municipalités suivent actuellement les directives des autorités sanitaires provinciales et du gouvernement fédéral.

La plupart des municipalités ont fermé des installations municipales, annulé des activités publiques et publié des lignes directrices visant à maintenir une distanciation physique pendant la pandémie, ainsi que pour relayer les lignes directrices provinciales ou fédérales d'auto-isolement pour les personnes qui présentent des symptômes ou qui reviennent de l'étranger (ou même d'une autre province). Certaines municipalités, comme Calgary et Vancouver, ont déclaré l'état d'urgence local afin de faciliter leur gestion de la crise.

Dans tout le pays, le personnel municipal non essentiel a été redirigé vers le télétravail autant que possible. La plupart des municipalités sont en train de faire des ajustements aux niveaux de services afin que seuls les employés requis pour maintenir les services essentiels de base (transports en commun, services d'utilité publique, sécurité publique) se présentent au travail. Même au sein des services essentiels, on peut s'attendre à certaines suspensions de services. Par exemple, Ottawa et Saskatoon continueront de ramasser les ordures et le recyclage, mais on a fermé les écocentres. Kingston et Montréal ont renoncé aux restrictions de stationnement horaire dans les rues résidentielles.

Conformément aux directives provinciales et fédérales, les garderies et les programmes périscolaires gérés par les municipalités ont en grande partie fermé à travers le pays. La plupart des services et fonctions non essentiels, comme l'octroi de licences et de permis, les mariages, les procédures judiciaires et les inspections immobilières, sont suspendus. Certaines villes ont maintenu des comptoirs de services de première ligne limités, mais avec des restrictions telles qu'une limite au nombre de citoyens admis en même temps ou la prestation de tous les services sur rendez-vous uniquement.

Les plus grandes municipalités du Canada ont pris de nouvelles mesures pour encourager la distanciation sociale : elles ont fermé les bars, les boîtes de nuit, les restaurants et les établissements de services personnels comme les spas et les salons de coiffure. Dans certaines provinces, comme le Québec, ces mesures ont été mises en œuvre par le gouvernement provincial. Dans la majeure partie du pays, les réunions des conseils municipaux sont reportées. Certaines municipalités ont trouvé des solutions pour traiter les affaires courantes au besoin. Par exemple, St. John's diffusera sur le Web les réunions de son conseil, tandis que Toronto a annulé toutes les réunions ordinaires du conseil, à moins que le maire ne convoque une assemblée extraordinaire.

La Fédération canadienne des municipalités a colligé une page de ressources pour ses membres avec des liens vers les associations municipales provinciales, régionales et linguistiques. Elle recommande à ses membres de suivre les directives de leurs autorités sanitaires provinciales et territoriales en premier lieu. Sa direction travaille avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que les efforts locaux soient adéquatement soutenus.

Le secteur énergétique pendant la pandémie de COVID-19

Ontario

- Nos membres qui travaillent normalement sur le terrain (lignes, distribution, production) continuent de le faire, en suivant les procédures d'intervention d'urgence.
- Les employés qui peuvent travailler à distance le font avec salaire.
- En date du 23 mars, aucune mesure d'urgence provinciale ou municipale ne s'applique à ce secteur.

Québec

- Nos membres qui travaillent normalement sur le terrain (lignes, distribution, production) continuent de le faire, en suivant les procédures d'intervention d'urgence.
- Les employés qui peuvent travailler à distance le font avec salaire.
- L'employeur essaie de fournir du matériel pour que le personnel du centre d'appels puisse travailler à distance.
- Le salaire se poursuit pendant au moins deux semaines.
- Au 23 mars, le gouvernement provincial n'avait publié aucun décret suspendant les conventions collectives.

Manitoba

- La plupart des employés de bureau font du télétravail. Cependant, le personnel du centre d'appels travaille toujours sur place.
- Personne ne s'attend à des congédiements.
- Seuls les employés s'étant auto-isolés en revenant de voyage le ou avant le 13 mars ont reçu des congés de maladie.

Le secteur des services d'urgence et de sécurité en période de pandémie de COVID-19

SCFP 104 (de compétence fédérale)

Tous les services de formation et de comptoir non critiques sont suspendus afin de se concentrer sur les services de police essentiels et de réduire les contacts inutiles avec le public. Les opérateurs de télécommunications et les préposés à l'écoute sont inclus dans la planification de la continuité des activités à tous les échelons pour garantir que les fonctions critiques exercées par nos membres en matière de sécurité publique et d'intervention d'urgence ne soient pas interrompues.

Ambulanciers

De nombreux membres du SCFP qui fournissent des services paramédicaux seront couverts par les décrets provinciaux ou municipaux applicables et la législation d'urgence concernant la protection salariale et le travail. Ce ne sont que quelques points saillants.

C.-B.

Le gouvernement provincial a établi un centre de coordination d'urgence à Vancouver. Des réunions s'y tiennent quotidiennement et se concentrent, en partie, sur les besoins opérationnels, l'approvisionnement, la logistique des ÉPI et les communications. Des mises à jour quotidiennes sont offertes aux travailleurs par vidéo. Les ambulanciers paramédicaux ont reçu un ÉPI complet, y compris des lunettes de protection, un masque, un tablier ou une blouse, un écran facial et des gants. Seuls quelques ambulanciers paramédicaux ont dû s'auto-isoler en raison d'une exposition au virus.

On a assuré à tous les membres du personnel qu'ils seront payés même s'ils ne peuvent pas travailler.

Nouveau-Brunswick

Ce secteur est couvert par « l'accord sur la mobilité », mais, en date du 23 mars 2020, nous n'avons aucune information d'éventuels redéploiements d'ambulanciers paramédicaux vers d'autres lieux. Les membres peuvent annuler leurs vacances programmées et sont priés de retarder les futures demandes de vacances jusqu'à la fin avril au moins.

Île-du-Prince-Édouard

Les conducteurs qui se rendent au Nouveau-Brunswick ne seront pas tenus de s'isoler, même si la province a fermé ses frontières.

Le secteur des communications pendant la pandémie de COVID-19

La plupart de nos membres dans ce secteur travaillent au Québec. Au 23 mars, le gouvernement provincial n'avait publié aucun décret suspendant les conventions collectives. Quiconque peut travailler à distance le fait. Tous les autres employés gardent les services intacts. Les centres d'appels fonctionnent toujours, dans les locaux plutôt qu'à distance dans certains cas.

Les avis de mise à pied sont traités dans le cadre de diverses conventions collectives, mais à l'heure actuelle, nous n'avons pas une idée précise du nombre de membres touchés.